

mn PUBLICS

✕ Toutes personnes exerçant des fonctions d'animation socio-éducative et/ou culturelle : Salariés (CDI ou CDD) en formation continue, CPF, Contrat de professionnalisation ...

✕ Inscrits à titre individuel.

❶ SÉLECTION

L'accès à la formation est soumis à des exigences préalables et une épreuve de sélection (écrit et entretien) organisée par le centre de formation (sur convocation)

Le 13 septembre 2021

Nous restons disponibles pour répondre à toute information complémentaire

Le dossier de candidature est téléchargeable sur les sites

<http://www.sgi-tarn.com> ou www.lecgs.org

et à nous retourner avant le :

6 septembre 2021

Deux réunions d'informations collectives sont organisées le **LUNDI 31 MAI 2021** et le **VENDREDI 2 JUILLET 2021** à 10 H 00, au 7 Rue Paul Mesplé à Toulouse

CONTACTS



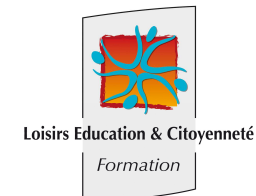
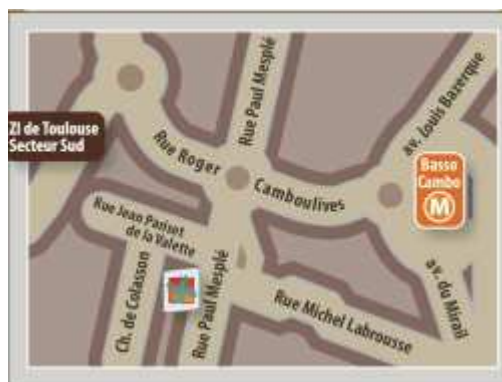
Patricia Larribeau (Responsable de formation)

OU



Evelyne Sans (Responsable pédagogique)

Plan d'accès au lieu de formation



DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse,
de l'Education Populaire & du Sport

ANIMATION SOCIO EDUCATIVE OU CULTURELLE

Mention :

**DÉVELOPPEMENT DE PROJETS, TERRITOIRES ET
RÉSEAUX**

Habilitation du Ministère en charge de la Jeunesse,
et des Sports

Positionnement : 4 et 5 octobre 2021

Dates : du 4 octobre 2021 au 10 février 2023

Lieu : TOULOUSE



Le **DEJEPS**, niveau 5 (ancien niveau III), fait suite au DEFA.

L'animateur DEJEPS Animation socio-éducative ou Culturelle agit de manière autonome dans le cadre d'une délégation de responsabilité intégrant une dimension d'expertise portant sur la coordination et le management d'équipes dans le cadre des projets d'actions, de démarches pédagogiques et de projets de territoire.

La formation s'appuie sur l'alternance et s'articule autour de 4 Unités Capitalisables (UC) dont une mention

« **DÉVELOPPEMENT DE PROJETS, TERRITOIRES ET RÉSEAUX** »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du DEJEPS Animation socio-éducative ou culturelle, mention "développement de projets, territoires & réseaux" doit être capable :

- de concevoir et piloter la mise en œuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire
- de coordonner le travail d'équipe
- d'organiser le travail partenarial
- de mettre en œuvre des démarches participatives et accompagner l'implication des bénévoles
- de coordonner des actions de formation

CALENDRIER

Inscriptions : du 31 mars au 6 septembre 2021

Date limite dépôt dossier : 6 septembre 2021

Epreuves sélection : 13 septembre 2021

Positionnement : 4 et 5 octobre 2021

Formation : du 4 octobre 2021 au 10 février 2021

La formation s'appuie sur l'alternance et s'articule autour de 3 modules qui intègrent les 4 Unités Capitalisables (UC) et un module transversal.

LES MODULES DE LA FORMATION

MODULE 1 - CONCEPTION D'UN PROJET D'ACTION ET COORDINATION DE SA MISE EN ŒUVRE (UC1—UC2) 315 heures

Connaissance de l'environnement et analyse du contexte - Méthodologie et outils du diagnostic - Ingénierie et méthodologie de projet - Conduite de projet - Management d'équipe - Stratégie de communication - Gestion, administration & ressources humaines

MODULE 2 : CONDUITE DE DEMARCHES PEDAGOGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE SOCIO-EDUCATIVE (UC3) 175 heures

Pédagogie - Démarches pédagogiques et pratiques et techniques d'interventions socio-éducatives - Actions de formation adultes

MODULE 3 : ANIMATION DE DEVELOPPEMENTS DE PROJET, TERRITOIRES ET RESEAUX (UC4) 133 heures

Etude de territoires et projet d'action - Les enjeux du développement de projets - Ressources juridiques et prévention

MODULE TRANSVERSAL : 77 heures

Suivi de la formation et progression des stagiaires, certifications



PROFILS ET EMPLOIS PREPARES

Pôle direction-coordination de structure et d'équipement

- directeur association socio-éducative, culturelle, ...
- directeur Maison de Quartier, MJC, FJT, ludothèque...
- adjoint de direction et/ou d'équipement
- animateurs coordonnateurs d'équipement

Pôle coordination de secteur ou de projet

- responsable secteur enfance jeunesse
- responsable secteur animation (tous publics)
- directeur accueils de loisirs
- animateur socio éducatif
- coordonnateur d'activités et de projet
- animateur réseau

Pôle coordination, politiques éducatives et/ou culturelles, territoires, partenariat

- coordonnateur : jeunesse éducation / animation

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent , pour répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation :

- soit être titulaire d'un **diplôme de niveau 4 (ancien niveau IV) du champ de l'animation**, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (BPJEPS, BEATEP, BEES 1^{er} degré, ...)
- soit être titulaire d'un **diplôme de niveau 5 (ancien niveau III)** enregistré au **répertoire national des certifications professionnelles** (BTS, DUT, ...)
- soit attester d'un **niveau de formation** correspondant à un **niveau 4 (ancien niveau IV)** et se prévaloir d'une **expérience d'animation de 6 mois**.
- soit justifier de **24 mois d'activités professionnelles** ou bénévoles correspondant à 1.600 heures minimum

ET

être titulaire à l'entrée en formation du **PSC 1** (Prévention et Secours Civique de niveau 1)

DURÉE DE LA FORMATION

2 247 heures, dont :
700 heures en centre de formation
1547 heures en entreprise

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

En alternance : **CENTRE DE FORMATION / ENTREPRISE**

TARIF DE LA FORMATION : 7.840 €

Prise en charge financière :

Nous restons à la disposition des candidats pour étudier les modalités de prise en charge financière du coût de la formation.

❖ SUR PLACE

- Centre de formation accessible aux personnes en situation de handicap
- Restauration possible sur place avec votre panier repas